



Critères de dérogation - Joueurs(es) hors-régions

Principe : Améliorer la participation de toutes les régions aux Championnat provincial Mineur de ballon sur glace, dans toutes les catégories, en mettant en place des critères permettant à toutes les régions de s'entraider à compléter la liste des athlètes d'une région donnée lorsque nécessaire.

Esprit : Le principe d'ajouter des joueurs provenant d'une région donnée à l'équipe d'une autre région, est de permettre aux équipes ayant un faible niveau de participation de participer aux Championnats provincial. Il n'a pas pour but d'être utilisé dans le but unique d'en améliorer la compétitivité.

But : Aider les régions à participer aux événements provinciaux en leur permettant de compléter leur équipe en incluant des joueurs provenant de l'extérieur de la région.

Objectifs: Établir des critères équitables et avantageux pour toutes les régions et qui soient dans le meilleur intérêt du sport du ballon sur glace au Québec.

- Les équipes doivent soumettre une demande à la FQBG pour être admissible à enrôler des joueurs provenant d'une autre région, avec le formulaire adéquat.
- Cette demande doit être accompagnée du raisonnement et de la justification expliquant pourquoi ils ont besoin de se prévaloir de ces athlètes.
Un maximum de 4 joueurs externes peuvent être enrôlés par région excluant les 4 joueurs hors-région permis de base.
- La région de tout joueur externe enrôlé doit donner son approbation.
- Les joueurs d'une région qui ont refusé de se joindre à une équipe de leur propre région ne seront pas admissibles à être enrôlés par une équipe d'une autre région. Si un joueur est trouvé coupable de déroger à cette directive, il sera suspendu du championnat. Une dérogation peut être demandé à la FQBG par le joueur en question.
- La date limite pour soumettre une demande est le 20 janvier l'année de la saison en cours pour le U19 et le 1er mars pour les autres catégories. La demande doit être approuvée par le comité formé par le conseil d'administration de la FQBG.